

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE (ARTICLES L.653-3 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL)

Le centre de formation **Global Forma** , enregistré sous le numéro de **Siret : 919 761 056 00010** et domicilié au **48 Rue du Progrès 91200 Athis-Mons**

Et,

Mr Chilhi Ilyess née le 21/06/2005 à **48 Rue du Progrès 91200 ATHIS-MONS FRANCE**. st en reconversion professionnelle et souhaite se spécialiser dans le montage vidéo. Dans cette optique, elle cherche à acquérir des compétences pratiques et opérationnelles en montage vidéo, développer sa créativité et maîtriser les outils nécessaires pour évoluer dans le secteur du numérique.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Formation Professionnalisante en Montage Vidéo : De Débutant à Créateur Vidéo**.

Objectif de la formation :

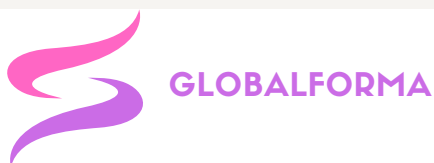
L'objectif de la Formation Professionnalisante en Montage Vidéo : De Débutant à Créateur Vidéo est de permettre aux participants d'acquérir une maîtrise complète et approfondie du montage vidéo, en partant des fondamentaux jusqu'aux compétences les plus avancées. Cette formation a pour but de former des professionnels capables de créer des vidéos de qualité, en utilisant des logiciels professionnels tels que Adobe Premiere Pro, Final Cut Pro ou DaVinci Resolve. Les apprenants apprendront non seulement à monter des séquences, mais aussi à raconter une histoire visuellement, en appliquant des techniques de montage narratif, d'édition audio et de gestion du rythme. Ils découvriront les meilleures pratiques pour optimiser le rendu visuel et sonore, tout en adaptant leur travail aux exigences spécifiques de chaque plateforme de diffusion (YouTube, réseaux sociaux, télévision, etc.). En développant leur créativité, leur autonomie et leur sens du détail, les participants seront en mesure de produire des contenus dynamiques, innovants et parfaitement adaptés aux attentes du marché. À l'issue de la formation, ils disposeront des compétences nécessaires pour se démarquer dans l'industrie du numérique et renforceront ainsi leur employabilité en tant que créateurs de contenu vidéo professionnels.

Global Forma

48 RUE DU PROGRES, 91200 ATHIS-MONS

SIRET : 919 761 056 00010

**Numéro de déclaration d'activité (NDA) : I1910961791 et enregistrement ne vaut pas
agrément de l'État.**



Délai d'accès :

L'accès à la formation sera accordé dans un délai de 14 Jours.

Modalité d'accès :

Le participant pourra prendre contact avec l'organisme de formation pour toute question relative à l'accès à la formation via les moyens suivants :

Par email : globalformaa@gmail.com

Par téléphone : 0609550566

L'équipe de formation s'engage à répondre dans un délai de 48 heures/jours ouvrables suivant la réception de la demande.

Date de formation :

Du 04/03/2024 Au 06/03/2024.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- o L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévues par l'article L.6313- 1 du Code du travail.
- o Elle a pour objectif de les compétences essentielles pour comprendre et maîtriser Montage Vidéo : De Débutant à Créateur Vidéo.
- o A l'issue de la formation une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.
- o Sa durée est fixée à 7 heures par jour.
- o Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Les prérequis :

- Aucune expérience préalable en montage vidéo n'est requise.
- L'envie d'apprendre et de développer des compétences créatives et techniques dans le domaine de la vidéo.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu le 04/03/2024 Au 06/03/2024 à 48 Rue du Progrès
91200 Athis-Mons

Global Forma

48 RUE DU PROGRES, 91200 ATHIS-MONS

SIRET : 919 761 056 00010

Numéro de déclaration d'activité (NDA) : I19I096I79I et enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le formateur Mr Ouertani Necime : monteur vidéo et formateur certifié avec plus de 5 ans d'expérience dans le domaine du montage et de l'animation visuelle. Spécialisé dans l'utilisation d'outils comme Premiere Pro et After Effects, il forme depuis 3 ans des professionnels et étudiants à travers une approche pédagogique interactive basée sur des projets concrets et personnalisés. Ses spécialités incluent le montage publicitaire, l'animation 2D/3D, et le motion design.

Article 5 : Modalités d'évaluation et de sanction

Le stagiaire sera évalué par un QCM ou il devra avoir la note minimum de 10/20. Il lui sera délivré une attestation de formation.

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 400 euros HT + 100 euros de TVA.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes : 500 euros TTC.

Les modalités de paiement de la somme de 400 euros HT + 100 euros de TVA incombant au stagiaire sont les suivants :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 6 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 150 € soit le 04/03/2024. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur à mesure du déroulement de l'action de formation, après dispensation des heures de formation, selon le calendrier suivant : 350 euros le 06/03/2024.

Article 8 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 9 : Cas de différend

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ATHIS-MONS le 12/02/2024.

Pour l'organisme de Formation représenté par
Mr Ouertani Necime

GLOBAL FORMA
48 RUE DU PROGRES
91200 ATHIS-MONS
0609550566
SIRET : 919 761 056 00010

Pour La stagiaire
Mr Chilhi Ilyess :

